

Les bénéfices de l'exercice régulier d'une activité physique et sportive sont aujourd'hui pleinement reconnus

En prévention
primaire pour
maintenir le capital
santé de chacun.

En prévention secondaire et tertiaire
pour maintenir l'état de santé
et optimiser le parcours
de soins des personnes atteintes
de maladies chroniques et des patients
souffrant d'affections de longue durée.

Depuis 2016, en tant que Médecin, vous pouvez prescrire de l'activité physique comme n'importe quel autre traitement.

Toutefois, des freins persistent à la mise en œuvre de cette nouvelle pratique.

Gresmo Formation vous propose une formation qui vise à vous accompagner et à vous aider à mener des consultations dédiées à l'activité physique.

Formation de 7 h en E-learning
qui s'adapte à vos disponibilités !

Tarif de la formation: 500 euros
Prise en charge OPCO*, ANDPC* et FIFPL*

Formation Validée par l'ANDPC

*OPCO: OPérateur de COmpétences

*ANDPC: Agence Nationale du Développement Professionnel Continu

*FIFPL: Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

Pour vous inscrire deux
options sont possibles
via le lien suivant :



Ou en envoyant un mail à :
gresmoformation@gmail.com

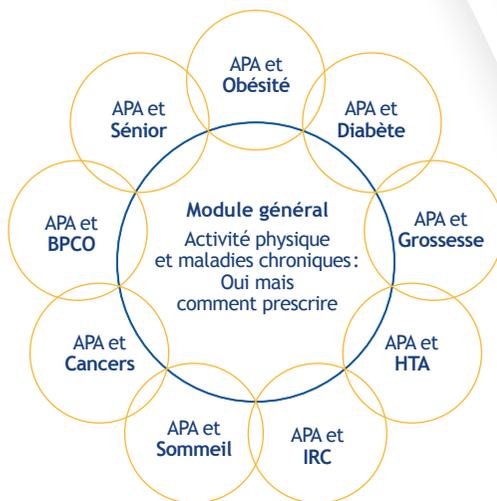
APAS Formations Activités Physiques Adaptées & Santé

Cette formation est constituée d'un **module général** :

«*Activité physique et maladie chronique : Oui mais comment prescrire ?*»



Et de plusieurs **modules spécifiques** réalisées en collaboration avec les réseaux de santé d'Île-de-France concernés par des pathologies chroniques.



Pour plus d'information sur cette formation contactez :
GRESMO FORMATION
Vanessa Leguè - gresmoformation@gmail.com

Nos partenaires



Formation créée avec le soutien des réseaux Périnatalité Île-de-France : - Réseau Périnatal du Val d'Oise (RPVO) - Réseau Maternité en Yvelines et Périnatalité Active (MYPA) - Réseau Périnatal des Hauts-de-Seine (92) - Réseau Périnatal du Val de Marne (RPVM) - Réseau de Santé Périnatal Parisien (RSPP)